

250-10-2011

Considérant la liste des comptes payés soumise;

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que soit entériné les comptes payés pour les mois d'août et de septembre 2011 pour une somme de 52 030,20 \$;

Que soit ajournée la présente assemblée au mardi 18 octobre prochain à 19 h 00 et qu'y soient présentés les comptes à payer pour le mois d'octobre.

3.2 Paiement de facture à l'entreprise Terratube

Considérant la facture de l'entreprise Terratube concernant le projet de vidange et de déshydratation des boues à la station d'épuration;

Considérant que le montant de la facture numéro 1602 de l'entreprise Terratube s'élève à 15 906,30 \$ taxes incluses;

251-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payée la facture numéro 1602 à l'entreprise Terratube, au montant de 15 906,30 \$, taxes incluses.

4. ADMINISTRATION

4.1 Troisième et dernier versement pour la bibliothèque municipale

252-10-2011

Il est proposé par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé à la bibliothèque municipale le troisième et dernier versement de la quote part pour l'année 2011 au montant de 2 334,00 \$.

4.2 Approbation de la révision budgétaire 2011 de l'Office municipal d'habitation d'Upton

253-10-2011

Il est proposé par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit approuvée la révision budgétaire 2011 remis par l'Office municipal d'habitation d'Upton.

4.3 Dépôt d'un constat d'erreur à l'article 7 du règlement 2011-223

Madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le constat d'une erreur évidente repérée à l'article 7 du règlement numéro 2011-223 décrétant un emprunt de 488 893 \$ et une dépense de 530 000 \$ pour l'exécution des travaux de pavage de la rue des Lilas et du 5^{ième} Rang, adopté le 21 juillet 2011.

4.4 Dépôt du rapport d'évaluation détaillée de la sécurité au passage à niveau le 20^{ième} Rang remis par la compagnie St-Laurent Atlantique

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport d'évaluation détaillé de la sécurité au passage à niveau le 20^{ième} Rang remis par la compagnie St-Laurent Atlantique suite à la

plainte portant sur le bruit et les vibrations associés aux manœuvres ferroviaires et déposée par un résidant d'Upton.

4.5 Dépôt du rapport d'évaluation détaillée de la sécurité au passage à niveau de la rue Lanoie, par la compagnie St-Laurent Atlantique

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose le rapport d'évaluation détaillé de la sécurité au passage à niveau sur la rue Lanoie remis par la compagnie St-Laurent Atlantique suite à la rencontre du 12 juillet 2011 avec la direction de la Municipalité.

4.6 Demande d'appui de madame Michèle Sawyer, maître de poste d'Upton

Considérant qu'une employée du bureau de poste de la Municipalité d'Upton a quitté ses fonctions pour cause de retraite;

Considérant que Postes Canada ne renouvellera pas ce poste et réduira le nombre d'heures de service offert actuellement au bureau de poste d'Upton;

Considérant qu'une baisse des heures d'opération entraînerait une diminution de service pour l'ensemble de notre communauté;

Considérant qu'il faut s'assurer qu'aucun précédent ne soit créé afin d'éviter qu'ultérieurement, une situation similaire ne diminue davantage la qualité de nos services et ce, pour l'ensemble des milieux ruraux du Québec;

254-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit appuyée la demande de madame Sawyer à l'effet que le bureau de poste d'Upton conserve le même horaire de services et ce, malgré le départ à la retraite d'une employée.

4.7 Demande de contribution financière de l'organisme Opération Nez Rouge

Considérant la demande de contribution financière de 150,00 \$ de l'organisme Opération Nez Rouge pour le bon fonctionnement de ses activités de raccompagnement prévues pour 11 soirées d'activité;

Considérant le budget révisé et la politique d'aide financière aux organismes;

255-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à l'organisme Opération Nez Rouge pour son édition 2011.

4.8 Dépôt du rapport de la visite d'inspection et recommandation de la Mutuelle des Municipalités du Québec

Madame Cynthia Bossé, directrice générale dépose le rapport d'inspection effectuée par la Mutuelle des Municipalités du Québec ainsi que les recommandations de modifications à apporter dans le cadre de l'application des meilleures pratiques de gestion de risque et de prévention.

4.9 Demande d'appui pour l'évaluation de l'indice diatomées de l'Est du Canada dans les cours d'eau de la Zipp Duncan-Cressey

Considérant que le projet ZIPP Duncan-Cressey vise à améliorer la qualité de l'eau en milieu agricole;

Considérant que le financement du MAPAQ ne couvre pas les taxes et qu'il manque 1 620,35 \$ pour le règlement complet de cette évaluation d'intégrité écologique;

Considérant que la CDRN demande aux municipalités participantes d'en assurer le paiement selon la proportion de son territoire;

Considérant que la Municipalité compte 2% du territoire drainé impliquant un coût minimum de 14,20 \$ et maximum de 28,40 \$ selon que la CDRN peut ou non récupérer les taxes;;

Considérant que l'appui de la Municipalité à ce projet d'évaluation de l'indice diatomées de l'est du Canada dans le cours d'eau de la ZIPP Duncan-Cressey est essentiel pour procéder;

256-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton appui le projet d'évaluation de l'indice diatomées de l'est du Canada dans le cours d'eau de la ZIPP Duncan-Cressey et est d'accord à verser une contribution d'au plus 28,40 \$.

4.10 Facture numéro 514615 de Morphan inc.

Considérant la facture numéro 514615, au montant de 15 252,30 \$, reçue de l'entreprise Morphan inc. pour la compensation de la valeur de la rue formée des lots 1 958 326 et 1 960 362 du Cadastre du Québec;

Considérant qu'une rue a une valeur réelle de 100,00\$;

Considérant que l'entreprise Morphan a reçu en 2010 un montant de 5 924,91 \$ et en 2011 un montant de 5 341,82 \$ pour le crédit de taxes applicables aux promoteurs de développements domiciliaires;

Considérant que cette facture concerne un projet antérieur non assujéti à une entente pour travaux municipaux;

Considérant que cette facture ne relève pas de la gestion municipale;

257-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de l'entreprise Morphan.

4.11 Cadre des gens d'affaires

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.12 Budget révisé

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, procède au dépôt du budget révisé. Madame Bossé explique les principaux changements qu'elle suggère en rapport avec le budget 2011 adopté en décembre 2010 ainsi que les conséquences de l'adoption du budget révisé qu'elle soumet.

258-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que le budget révisé soit adopté tel que déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

4.13 Publicité pour venir en aide aux commerçants touchés par les travaux du pont de la route 116

Considérant les travaux actuellement en cours sur le pont de la route 116;

Considérant que plusieurs de nos commerçants sont affectés par lesdits travaux;

Considérant qu'il faut supporter nos commerçants et sensibiliser la population à continuer de les encourager au maximum afin qu'ils réussissent à traverser cette période plus creuse sans trop de conséquences;

Considérant qu'il serait opportun d'en appeler de la solidarité de l'ensemble de la population de la MRC d'Acton;

Considérant qu'une publicité en noir et blanc dans le journal local La Pensée, au format de ½ page en coûte 584,00 \$;

Considérant qu'une insertion dans le publi sac distribué dans 6 732 foyers incluant les municipalités d'Acton Vale, Roxton Falls, Saint-Liboire, Saint-Théodore d'Acton et Saint-Valérien en coûte 336,60 \$;

259-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'une insertion dans le publi sac distribué dans 6 732 foyers soit faite ce mois-ci pour un montant de 336,60 \$ et que deux semaine plus tard, une publicité soit transmise au Journal La Pensée de Bagot pour un espace de ½ page et ce, pour un montant de 584,00 \$.

4.14 Prévisions budgétaires du Service régional d'inspection en bâtiment

Considérant les prévisions budgétaires du Service régional d'inspection en bâtiment;

Considérant que l'apport de la Municipalité d'Upton représente 20,429 % de l'ensemble des municipalités de la MRC d'Acton soit un montant de 25 872,15 \$ pour l'année 2012;

Considérant l'augmentation importante des constructions et rénovations à Upton ces dernières années;

260-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que ce conseil est favorable aux prévisions budgétaires présentées par le Service régional d'inspection en bâtiment de la MRC d'Acton;

Que ce conseil profite de l'occasion afin de demander à la MRC d'Acton de réviser à la hausse le nombre d'heures de présence à Upton pour l'inspecteur en bâtiment.

4.15 Nomination d'un élu pour siéger au Conseil d'établissement de l'École de la Croisée

Considérant la demande de la directrice de l'école de la Croisée, madame Jocelyne Perrot afin qu'un des membres du conseil fasse parti du conseil d'établissement de l'école;

Considérant que la réalité de nos familles en matière d'éducation doit être connue par les dirigeants de la Municipalité;

261-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que madame Barbara Beugger soit nommée pour siéger sur le conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

4.16 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2012

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à Tourisme Montérégie pour l'année 2012 et qu'il en coûte 441,31 \$;

Considérant que l'organisme voit à la diffusion de l'information touristique concernant l'ensemble de la Montérégie par le biais de son site internet et de ses brochures distribuées gratuitement;

262-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelée l'adhésion à Tourisme Montérégie et ce, pour un montant de 441,31 \$ incluant les taxes.

4.17 Nomination d'un élu pour représenter la Municipalité au sein de la Table de concertation de la politique familiale

Considérant que prochainement débiteront les rencontres concernant l'établissement d'une politique familiale à Upton;

Considérant que l'élu collaborera en tant que décideur municipal et deviendra le représentant auprès des autres élus au moment d'appliquer la politique familiale à l'ensemble des décisions;

263-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit nommée madame Nicole Ménard à titre de représentante de la politique familiale.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Résultats de l'appel d'offre 2011-08 concernant le camion pompe-citerne neuf 2012

Considérant l'appel d'offre 2011-08 concernant l'achat d'un camion pompe-citerne neuf 2012;

Considérant les résultats suivants :

Entreprise	Montant (taxes incluses)
L'Arsenal	284 023,00 \$
Levasseur	258 353,42 \$
Maxi-Métal	284 692,88 \$

Considérant la recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du service incendie;

Considérant que l'entreprise Levasseur est le plus bas soumissionnaire conforme;

264-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Laroque appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit retenue l'entreprise Levasseur pour l'achat du camion pompe-citerne au montant de 258 353,42 \$, incluant les taxes.

5.2 Financement du camion pompe-citerne

Considérant que la Municipalité est allée en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion pompe citerne;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une demande de soumission afin de contracter un crédit-bail pour le financement du camion pompe-citerne;

265-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour procéder à une demande de soumission afin de contracter un crédit-bail sur une période de 10 ans avec un résiduel à la fin de 1,00 \$ et ce, auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires;

Que le montant du crédit-bail soit égal au montant soumis du camion pompe-citerne, soit 258 353,42 \$ plus les taxes applicables;

Que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le crédit-bail pour l'achat du camion pompe-citerne pour l'offre la plus intéressante qu'elle recevra.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévisions des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2011

La directrice générale a soumis le rapport du contremaître aux travaux publics, monsieur Mario Sansoucy, lequel prévoit des travaux à exécuter pendant le mois d'octobre 2011 pour une somme de 17 510,00 \$ plus les taxes;

266-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur André Bernier, **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété un budget au montant de 17 510,00 \$ plus les taxes pour l'exécution des travaux mentionnés sur le rapport de monsieur Sansoucy.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adoption du règlement 2010-216-01 modifiant le règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité

Attendu l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la Gazette officielle de Québec le 14 septembre 1991;

Attendu les dispositions du projet de loi 204, intitulé « Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine » sanctionné le 17 juin 1994;

Attendu l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu le règlement numéro 95 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2010-216 intitulé « Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité »;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 septembre 2011;

267-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété ce qui suit :

1. La définition de l'expression « Résidence isolée » est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement de l'expression « tout logement » par « toute habitation unifamiliale ou multifamiliale ».

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.2 Appel d'offres numéro 2011-009 concernant les services professionnels d'ingénierie pour les travaux de reconstruction du puits numéro 3

Considérant l'appel d'offres numéro 2011-009 concernant les services professionnels d'ingénierie pour les travaux de reconstruction du puits numéro 3;

Considérant qu'un addenda a été ajouté pour notamment reporter la date d'ouverture des soumissions au mardi le 18 octobre 2011 à 11 heures;

268-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que les résultats de l'appel d'offres seront présentés à l'assemblée ajournée au 18 octobre, 19 h 00.

7.3 Demande de monsieur Pascal Vallélian pour une intervention dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 4

Considérant la demande d'intervention de monsieur Pascal Vallélian dans le cours d'eau Lafontaine, branche numéro 4;

Considérant la recommandation de la personne désignée au niveau local, monsieur Mario Sansoucy;

Considérant que la personne désignée au niveau local, a constaté une accumulation importante de végétation nuisible et un amoncellement de sédiments;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

269-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de Monsieur Pascal Vallélian et demande à la MRC d'Acton de procéder;

Que la Municipalité d'Upton choisie de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de droit de passage pour la saison de Quad 2011-2012

Considérant la demande d'autorisation de la direction du Club 3 & 4 roues du Comté Johnson inc. pour le droit de passage sur certaines rues, routes et rangs de la Municipalité pour la saison hivernale;

Considérant que la demande concerne également la collaboration de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour maximiser la sécurité des membres du Club;

Considérant le tracé présenté par monsieur Richard Deslandes;

270-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc et **résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit autorisée la demande de droit de passage pour la saison de Quad 2011-2012 ainsi que la collaboration de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien de la signalisation et ce, pour le tracé soumis.

8.2 Renouvellement de l'entente pour l'entretien de la patinoire

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

271-10-2011

Que monsieur Miclette, journalier aux travaux publics, déneige la patinoire et passe la zamboni et ce, après avoir vérifié les disponibilités avec monsieur Mario Sansoucy, contremaître aux travaux publics;

Que monsieur Miclette soit rémunéré par la Municipalité pour ces dits travaux;

Que monsieur Miclette soit contacté par une seule personne désignée par le Regroupement récréatif d'Upton (RRU) pour la planification des travaux de la patinoire;

Que l'arrosage de la patinoire soit fait par monsieur Michel Tétreault pour le compte du Regroupement Récréatif d'Upton.

8.3 Défi 0-5-30

Considérant que la Municipalité se veut active dans le secteur des saines habitudes de vie pour l'ensemble de ses citoyens;

Considérant le défi 0-5-30 actuellement en cours et qui invite les Municipalités à faciliter l'application des saines habitudes de vie pour l'ensemble de ses citoyens;

Considérant que la politique familiale sera mise sur pied très prochainement dans notre Municipalité;

Considérant qu'il serait opportun d'y inclure le projet 0-5-30 concernant les saines habitudes de vie;

272-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité adhère au défi 0-5-30 à l'intérieur de la politique familiale qui verra le jour sous peu.

8.4 Parrainage d'une classe de l'école de la Croisée pour le Noël des enfants

Considérant le succès de la fête de Noël organisée spécialement pour les enfants de notre communauté l'année dernière;

Considérant que le Regroupement Récréatif d'Upton souhaite refaire l'activité selon la même formule que l'année dernière, soit qu'une entreprise ou un organisme parraine une classe pour un montant de 100,00 \$ afin de fournir à la classe un objet éducatif et autant que possible québécois, pour ainsi enrichir leurs connaissances et habiletés;

273-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton parraine une classe de l'École de la Croisée dans le cadre du Noël des enfants et ce, pour un montant de 100,00 \$.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour les mois de septembre 2011

Le rapport du service d'inspection pour le mois de septembre 2011 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Demande de l'entreprise 9146-7670 Québec inc. pour la prolongation du délai concernant les travaux de nettoyage de sa propriété

Considérant la résolution numéro 176-06-2011 relative à la prolongation accordé au délai pour l'entreprise 9146-7670 Québec inc. pour le nettoyage de sa propriété;

Considérant que le propriétaire de l'entreprise 9146-7670 Québec inc. demande une extension de son délai vu ses récents problèmes de santé;

Considérant que beaucoup de nettoyage a déjà été fait;

274-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères qu'un délai supplémentaire soit accordé au propriétaire de l'entreprise 9146-7670 Québec inc. jusqu'au 30 juin 2012.

DIVERS

10.1 Offre de services professionnels pour l'année 2010 de l'aviseur légal

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les services de l'aviseur légal, la firme Poupart Lechasseur, Avocats, pour l'année 2012;

Considérant que l'offre de services s'élève à un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ avant taxes et déboursés et que le taux horaire proposé est de 250,00 \$ pour toutes les démarches ou procédures qui sont exclues du forfait;

Considérant que les tarifs sont les mêmes que pour l'année 2011;

275-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit renouvelé l'offres de services de la firme Poupart Lechasseur, Avocats pour un montant forfaitaire de 3 500,00 \$ plus les taxes et les déboursés et qu'un taux horaire de 250,00 \$ soit accepté pour les démarches ou procédures qui ne sont pas compris dans le forfait.

10.2 Soumission de l'entreprise Vitrierie Vanier enr.

Considérant qu'il y a lieu de faire réparer la porte d'entrée de la mairie;

Considérant que le coût de remplacement de la porte s'élève à un montant oscillant entre 6 500,00 \$ et 8 500,00 \$;

Considérant que l'entreprise Vitrierie Vanier propose de réparer la porte sans la changer pour un montant de 975,00 \$;

276-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit réparée la porte d'entrée de la mairie par l'entreprise Vitrierie Vanier enr. pour un montant de 975,00 \$ plus les taxes.

10.3 Demande d'intervention dans un cours d'eau de la Ferme Yves Lacoste & Fils

Considérant la demande d'intervention de monsieur Yves Lacoste dans le cours d'eau Filiatreault pour l'aménagement d'un ouvrage de surface et la mise en place d'un exutoire de drainage souterrain;

Considérant la recommandation de la personne désignée au niveau local, monsieur Mario Sansoucy;

Considérant que les travaux visés par la présente demande font l'objet d'une aide financière en vertu du programme *Prime-Vert* conditionnellement à ce que ces travaux soient complétés d'ici le début du mois de novembre 2011;

Considérant que la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

277-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc appuyé par monsieur Claude Larocque **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de Ferme Lacoste & Fils et demande à la MRC d'Acton de procéder;

Que les coûts des travaux soient défrayés par la Ferme Yves Lacoste & Fils;

Que la collaboration de la MRC est demandée afin que le dossier soit traité rapidement, si possible, et qu'ainsi, la Ferme Yves Lacoste & Fils puisse bénéficier de l'aide financière du programme Prime-Vert.

10.4 Demande d'aide financière de la Société culturelle du Lys inc.

Considérant la demande officielle de la Société culturelle du Lys inc. (SCL) à la Municipalité d'Upton, reçue le 4 octobre 2011;

Considérant que la SCL souhaite recevoir une contribution municipale de 15 000 \$ par an et ce, de manière récurrente pour 2011, 2012 et 2013;

Considérant que le théâtre a un manque à gagner de plus de 100 000 \$ pour l'année 2011 ainsi que pour la nouvelle production 2012-2013;

Considérant que le théâtre souhaite palier à ce manque par la contribution financière de la Municipalité, de la MRC d'Acton, de la SADC, du CLD d'Acton, du Député du comté de Johnson, monsieur Étienne-Alexis Boucher ainsi que du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et ce, pour un

montant global d'au moins 100 000 \$ par an, sur une période d'au moins 3 ans;

Considérant qu'à défaut de recevoir l'aide financière globale, le théâtre demeurerait en difficulté financière et ne pourrait continuer ses activités et ce, même si une partie de cette aide financière est attribuée par la Municipalité ou par un autre organisme;

Considérant que pour amasser une telle somme et favoriser la continuité du théâtre pour les trois prochaines années, une entente doit être conclue entre les organismes sollicités et le CALQ et ce, de manière et en termes légaux, «conjointe et solidaire»;

278-10-2011

En conséquence, **il est unanimement résolu** :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit planifiée, dans les meilleurs délais, une rencontre avec les organismes du milieu afin de trancher, conjointement et solidairement, sur la demande de la Société culturelle du Lys inc.;

Que soit obtenu avant cette rencontre, l'engagement écrit du CALQ lequel prendra soin de préciser la nature de cet engagement notamment au niveau financier et récurrent ainsi que les conditions qui pourraient être applicables;

Que la Municipalité est favorable à verser 15 000 \$ par an pour 2011, 2012 et 2013 en autant que le milieu s'engage pour un montant global suffisant;

Que soit préparée une deuxième rencontre avec tous les représentants du milieu notamment les présidents et les directeurs généraux des organismes précités, tous les maires de la MRC d'Acton, le Député du comté de Johnson, monsieur Étienne-Alexis Boucher ainsi que tous les membres du Conseil d'administration de la Société culturelle du Lys inc. et ce, afin que soit connu et expliqué, à tous et de manière objective, le résultat des démarches, quel qu'il soit.

10.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2012

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2012 et nous l'a transmis pour adoption;

279-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit adopté le budget 2012 présenté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2012, tel que soumis, copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

10.6 Demande du Comité de la Rivière Noire

Considérant que le Comité de la Rivière Noire désire s'incorporer afin d'avoir accès à des subventions qui autrement le rend inadmissible;

Considérant que le coût afférent au dépôt de lettres patentes s'élève à un montant de 150,00 \$;

Considérant que le Comité de la Rivière Noire propose que le coût soit réparti à parts égales entre les trois (3) municipalités concernées;

280-10-2011

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit payé 50,00 \$ au Comité de la Rivière Noire afin de procéder au dépôt des lettres patentes du comité et qu'il puisse s'incorporer.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire, Yves Croteau invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de septembre 2011.

281-10-2011

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2011.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

282-10-2011

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit levée la présente assemblée à 21 heures 10 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.